

# La gérance à l'œuvre

## Aperçu de la période des votes par procuration

Rapport semestriel 2021 sur la gouvernance et l'investissement responsable

Contenu :



Mise à jour 2021 des Directives de vote par procuration de RBC GMA




Statistiques et points saillants sur le vote par procuration



Observations durant la période de vote par procuration





De nombreuses sociétés mondiales tiennent leurs assemblées générales annuelles des actionnaires en avril, en mai et en juin. La plupart des votes par procuration ont donc lieu pendant cette « période des votes par procuration », qui s'étend sur trois mois. Volet important de notre processus de placement, le vote par procuration permet aux investisseurs tels que RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA) d'exprimer leur avis sur la gouvernance des sociétés qu'ils détiennent. Les votes portent généralement sur des questions telles que la nomination des administrateurs et la rémunération des dirigeants. Cependant, depuis plusieurs années, les actionnaires soumettent de plus en plus de propositions associées à des critères environnement, société et gouvernance (ESG) de premier plan, comme les politiques de diversité et d'inclusion et la réponse aux changements climatiques.



## Mise à jour des Directives de vote par procuration de RBC GMA pour 2021

Notre équipe Gouvernance et investissement responsable suit chaque année l'évolution de la gouvernance des entreprises et, compte tenu des commentaires de nos équipes des placements, met à jour nos Directives de vote par procuration (les « directives ») pour veiller à ce qu'elles soient conformes aux pratiques exemplaires existantes et aux nouvelles tendances. Certaines des principales mises à jour de 2021 sont résumées ci-dessous.



### Rémunération des dirigeants et COVID-19

Au cours de chaque période de votes par procuration, les actionnaires se prononcent sur les régimes de rémunération, en particulier les salaires et les récompenses pour les dirigeants. Le conseil d'administration établit habituellement un comité de rémunération spécialisé ayant pour responsabilité de recommander, de passer en revue et d'approuver les structures et objectifs relatifs aux régimes de rémunération des principaux dirigeants, ce qui implique en général d'établir des cibles de rendement à court et à long terme. En raison des perturbations économiques dues à la pandémie, nous nous attendions à ce que les comités de rémunération apportent des ajustements aux régimes de rémunération.

Étant donné que les répercussions économiques de la pandémie varient grandement d'un secteur et d'une industrie à l'autre, il n'existe pas une méthode unique pour ajuster les régimes de rémunération des dirigeants et modifier les stratégies d'entreprise en fonction des effets de la pandémie. Nous croyons cependant que les sociétés qui mettent mis à pied temporairement ou définitivement des employés tout en augmentant ou en maintenant la rémunération des cadres devraient être suivies de très près.

Pour nous assurer que les sociétés dans lesquelles nous investissons comprennent notre point de vue, nous avons ajouté une directive temporaire afin de recommander que les comités de rémunération communiquent des renseignements solidement étayés sur les décisions de rémunération liées à la pandémie, la justification de ces décisions, le pouvoir discrétionnaire utilisé et l'approche de rémunération qui prévaudra à l'avenir. En outre, une communication supplémentaire est particulièrement justifiée dans le cas des sociétés ayant réduit considérablement leur effectif ou mis en chômage technique des employés.



### Diversité du conseil d'administration

Les sociétés tirent parti de solides politiques en matière de diversité et d'inclusion, car celles-ci favorisent une culture de créativité et d'innovation qui peut se traduire par une baisse du roulement de personnel, une meilleure motivation des employés, et la capacité d'attirer et de conserver des talents. À RBC GMA, nous croyons que les sociétés dotées de solides politiques et procédures en matière de diversité et d'inclusion dégageront de meilleurs résultats à long terme. Il est toutefois difficile pour les investisseurs de suivre l'amélioration des pratiques en matière de diversité raciale et ethnique, car la divulgation des données est le plus souvent inadéquate dans ce domaine. Par conséquent, en 2021, nous avons mis à jour nos directives afin d'indiquer que nous encourageons les sociétés à publier des renseignements sur la diversité des membres de leur conseil d'administration, de leurs équipes de direction ou de haute direction et de leur effectif dans son ensemble. Par souci d'uniformité, nous encourageons les sociétés à adapter leurs communications en fonction de leur territoire, comme le rapport EEO-1 aux États-Unis et les communications définies dans la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

En outre, conformément aux intentions du Groupe d'investisseurs du Club canadien des 30 %, qui cible une proportion de 30 % de femmes au sein des conseils d'administration et de la haute direction des sociétés de l'indice composé S&P/TSX d'ici 2022, et dont nous avons signé la déclaration, nous avons haussé de 25 % à 30 % le seuil de représentation des femmes au conseil d'administration dans tous nos marchés où nos directives s'appliquent.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Les directives s'appliquent au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Dans tous les autres marchés, RBC GMA utilise les directives de vote par procuration locales de Institutional Shareholder Services. Pour en savoir plus, veuillez consulter les Directives de vote par procuration de RBC GMA à l'adresse <https://www.rbcgam.com/fr/ca/products/proxy-voting/guidelines>.





## Changements climatiques

Les changements climatiques demeurent l'une des principales préoccupations ESG des investisseurs. Alors que les conséquences des changements climatiques ne font plus de doute, les investisseurs demandent que les sociétés communiquent des renseignements détaillés sur la manière dont elles traitent les risques liés à ces changements.

Cette année, nous avons mis à jour nos directives portant sur les propositions d'actionnaires liées aux changements climatiques afin de rendre compte de la nature des propositions constatées au cours de la dernière année. Par exemple, nous serons généralement en faveur de propositions demandant aux sociétés de présenter davantage de renseignements sur la prise en compte des initiatives liées aux changements climatiques dans leurs activités de lobbying, y compris leur adhésion à des associations sectorielles. De plus, nous avons ajouté un libellé mentionnant que nous déterminons si les sociétés ont récemment été impliquées dans des controverses associées au climat (ayant donné lieu à des amendes, des litiges, des pénalités ou ayant eu de lourdes conséquences environnementales, sociales ou financières), ont établi des objectifs liés au climat, ont pris des engagements ou des initiatives en la matière et ont instauré d'autres critères préétablis au moment d'évaluer les propositions d'actionnaires liées aux questions climatiques.





# Registre de vote par procuration

L'une des meilleures façons d'agir dans l'intérêt de nos clients est de voter de manière responsable lors des assemblées générales annuelles des sociétés cotées en bourse dans lesquelles nous investissons.

Puisqu'une décision d'investir dans une société émettrice équivaut habituellement à appuyer son équipe de direction, RBC GMA votera en général dans le même sens que la direction sur les questions courantes. Toutefois, notre principal devoir est de maximiser le rendement des placements pour nos clients, en évitant tout risque de perte indu. Il est donc impératif que nos décisions de vote soient axées sur la valeur pour l'actionnaire. Nous devons être attentifs aux répercussions que toute question soumise au vote des actionnaires pourrait avoir sur les placements. Il arrive ainsi que nos votes ne correspondent pas aux recommandations de la direction. À cet égard, au 30 juin 2021, nous avons voté contre la direction dans 14 % des cas pour les propositions soumises depuis le début de l'année.

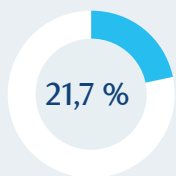
Les tableaux ci-dessous indiquent dans l'ensemble comment nous votons par rapport aux recommandations des équipes de direction. Le premier tableau contient des renseignements à l'échelle des principaux marchés, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021. Le second présente une vue historique de nos votes contre les recommandations des équipes de direction sur les principaux marchés au cours des trois dernières années.

## Résumé des statistiques de vote du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021 <sup>2,3</sup>

	Canada	É.-U.	Outre-mer	Total
Propositions	3 074	10 218	17 334	30 626
Votes COMME la direction	2 668	8 002	15 672	26 342
Votes CONTRE la direction	406	2 216	1 662	4 284
% des votes CONTRE la direction	13,2 %	21,7 %	9,6 %	14,0 %

## Votes antérieurs (%) contre la direction au 30 juin

	2019	2020	2021
Canada	13,6 %	12,1 %	13,2 %
É.-U.	16,1 %	19,7 %	21,7 %
Outre-mer	9,9 %	8,9 %	9,6 %
Total	12,6 %	13,4 %	14,0 %



Comme le montre le tableau ci-dessous, la proportion de nos votes totaux contre les équipes de direction sur l'ensemble des marchés a augmenté au cours des trois dernières années, passant de 12,6 % en 2019 à 14 % en 2021. Cette augmentation reflète avant tout la hausse des votes contre les équipes de direction aux États-Unis, dont la part a grimpé de 16,1 % en 2019 à 21,7 % en 2021.

<sup>2</sup> Les statistiques sur les votes par procuration englobent les votes pour tous les fonds RBC GMA, à l'exception des fonds gérés par BlueBay Asset Management LLP, des fonds gérés par des sous-conseillers externes et de certains comptes institutionnels.

<sup>3</sup> Les statistiques sur les votes tiennent compte des votes par procuration qui sont soumis par RBC GMA et peuvent inclure des cas où les votes par procuration de RBC GMA ont été rejetés au moment de l'assemblée annuelle ; ces rejets peuvent être attribuables aux problèmes d'administration des droits de vote par procuration dans les marchés étrangers. Les statistiques sur les votes excluent les cas où RBC GMA n'a pas été en mesure de voter en raison de restrictions découlant du blocage des actions ou d'autres obstacles logistiques.



Les votes contre les équipes de direction aux États-Unis sont essentiellement dus à nos exigences de diversité des genres au sein des conseils d'administration.

Au cours des trois dernières années, cette situation est devenue de plus en plus fréquente sur les marchés où s'appliquent nos directives. Conformément à nos exigences, les seuils à respecter pour la diversité des genres au sein des conseils d'administration sont les suivants :



En 2019, nous exigeons un minimum de 2 femmes siégeant au conseil.



En 2020, nous exigeons un minimum de 25 % de femmes parmi les membres du conseil.



En 2021, nous exigeons un minimum de 30 % de femmes parmi les membres du conseil.

Si un conseil d'administration ne respecte pas ces minimums requis et ne dispose pas d'une politique de diversité des genres assortie de délais précis, nous pouvons voter contre l'élection de certains candidats aux comités des candidatures ou de gouvernance.

### Marché des États-Unis – Votes antérieurs (%) contre la direction en ce qui concerne l'élection d'administrateurs, au 30 juin <sup>4</sup>

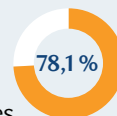
	2019	2020	2021
Élection des administrateurs	13,9 %	18,6 %	21,7 %
% des votes associés à des lacunes en matière de diversité des genres <sup>5</sup>	58,8 %	72,9 %	78,1 %
Seuil de diversité des genres exigé par RBC GMA dans les conseils d'administration	2 femmes	25 % de femmes parmi les membres du conseil	30 % de femmes parmi les membres du conseil

Le tableau ci-dessus montre que les mises à jour de nos directives constituent l'une des grandes raisons de l'augmentation de nos votes contre les équipes de direction au cours des trois dernières années sur le marché américain.

Par exemple, en 2021 nous avons **voté contre 21,7 % des candidats** au conseil d'administration de sociétés américaines.



Dans **78,1 %** de ces cas, notre vote s'expliquait au moins **en partie par le fait que les conseils d'administration ne répondaient pas à notre exigence de 30 % de femmes** parmi leurs membres.



Notre opposition à l'élection d'administrateurs pour des raisons de diversité des genres est une façon d'indiquer aux dirigeants que selon RBC GMA, les conseils d'administration sont plus efficaces s'ils se composent de personnes d'origines et d'expériences variées. Bien souvent, nos intentions de vote donnent l'occasion d'engager un dialogue avec les émetteurs quant à la possibilité de renforcer la diversité des genres dans leur conseil d'administration, ou d'adopter des politiques à cette fin. Dans les prochaines années, nous espérons avoir moins d'occasions de voter contre les équipes de direction pour ce motif. Nous pensons que les sociétés dans lesquelles nous investissons amélioreront la diversité des genres dans leurs conseils d'administration, et répondront donc davantage à notre objectif général.

<sup>4</sup> Les statistiques sur les votes par procuration englobent les votes pour tous les fonds RBC GMA, à l'exception des fonds gérés par BlueBay Asset Management LLP, des fonds gérés par des sous-conseillers externes et de certains comptes institutionnels.

<sup>5</sup> Dans certains cas, en plus des préoccupations à cet égard, notre vote contre l'élection d'un administrateur au conseil tenait compte d'autres enjeux de gouvernance, comme l'indépendance du conseil d'administration..

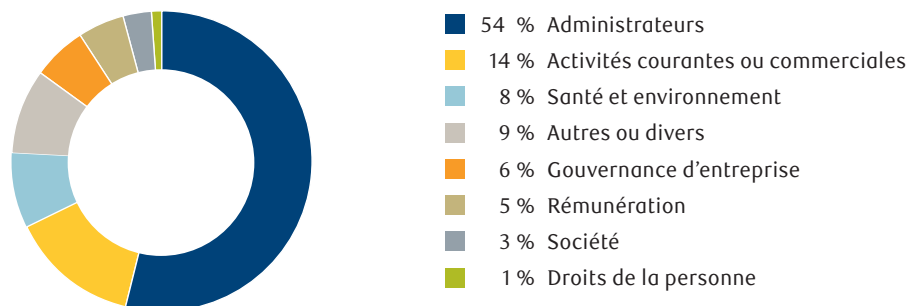


# Propositions des actionnaires

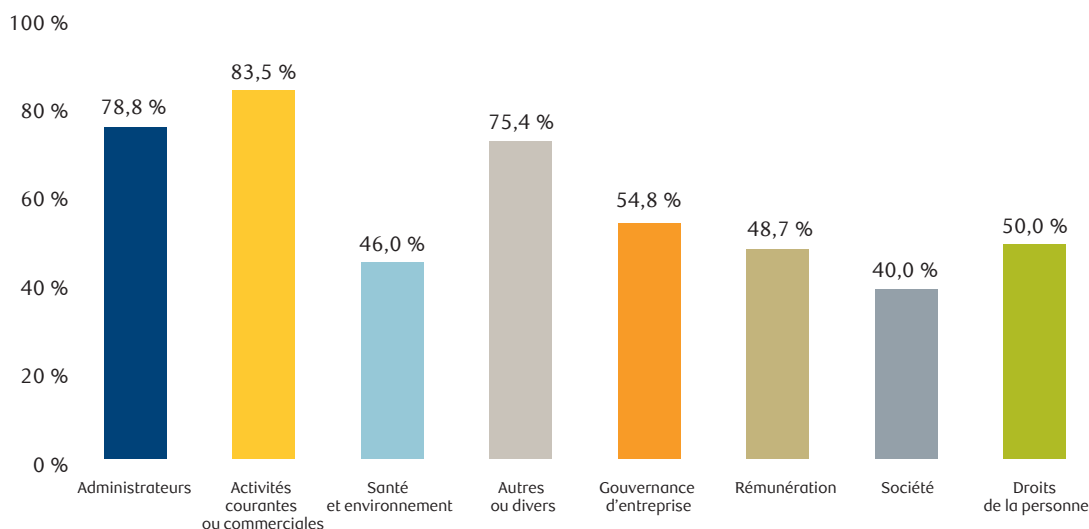
Les actionnaires d'un émetteur ont l'occasion de soumettre leurs propres propositions de changement en ce qui concerne la gouvernance de la société ou ses pratiques de divulgation (par exemple, propositions d'actionnaires relatives aux changements climatiques, ou demandes de renseignements plus détaillés qui peuvent inclure des statistiques sur la diversité).

Au premier semestre de 2021, 745 des 30 626 propositions d'équipes de direction et d'actionnaires provenaient d'actionnaires. Même si les propositions d'actionnaires ne représentent qu'un petit nombre des questions soumises au vote, ce mécanisme est extrêmement important pour les actionnaires, car il leur permet de demander à une société dans laquelle ils investissent de prendre des mesures à l'égard d'enjeux importants et d'actualité. Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des types de propositions d'actionnaires que nous avons examinées, et de celles que nous avons appuyées durant la période des votes par procuration.

## Propositions des actionnaires par catégorie <sup>6</sup>



## Répartition des votes « POUR » selon les catégories de propositions des actionnaires <sup>7</sup>



<sup>6</sup> Les statistiques sur les votes par procuration englobent les votes pour tous les fonds RBC GMA, à l'exception des fonds gérés par BlueBay Asset Management LLP, des fonds gérés par des sous-conseillers externes et de certains comptes institutionnels.

<sup>7</sup> Les statistiques sur les votes par procuration englobent les votes pour tous les fonds RBC GMA, à l'exception des fonds gérés par BlueBay Asset Management LLP, des fonds gérés par des sous-conseillers externes et de certains comptes institutionnels.

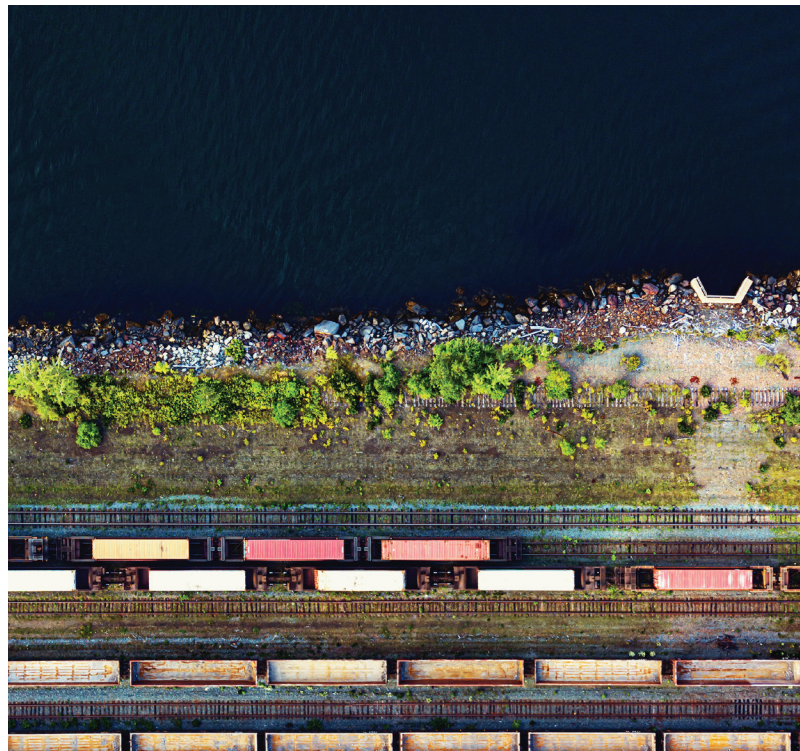


# Observations durant la période des votes par procuration

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des principaux sujets abordés au cours de la dernière période des votes, et de la façon dont nous avons voté par rapport à la recommandation de la direction. La direction recommande généralement aux actionnaires de voter « POUR » les propositions que la société a soumises au vote, généralement appelées propositions de la direction. Par conséquent, un vote « CONTRE » une proposition de la direction équivaut généralement à un vote « contre l'équipe de direction » (c'est-à-dire un vote qui va à l'encontre des recommandations de la direction). Par exemple, le tableau ci-dessous indique que nous avons voté contre les recommandations de la direction dans 98,7 % des cas au sujet de la modification ou de l'approbation du régime omnibus d'achat d'actions. Cela signifie que de manière générale, nous nous sommes opposés à la direction en ce qui concerne ces régimes de rémunération en actions, et que nous n'avons pas voté en leur faveur à moins que des critères spécifiques ne soient respectés (par exemple, une expiration appropriée pour les options, ou l'absence de dilution excessive).

Toutefois, dans le cas de propositions d'actionnaires (c'est-à-dire de propositions soumises par les actionnaires), la direction recommande habituellement aux actionnaires de voter « CONTRE » la proposition. Par conséquent, un vote « POUR » une proposition d'actionnaire équivaut souvent à un vote « contre l'équipe de direction ». Par exemple, comme le montre le tableau ci-dessous, nous avons voté contre les recommandations de la direction dans 96 % des cas pour 28 propositions d'actionnaires relatives à l'obligation de nommer un président du conseil indépendant. Ces propositions d'actionnaires concernaient des sociétés dont le président du conseil d'administration était également le chef de la direction de l'organisation. À notre avis, les règles de bonne gouvernance commandent que le poste de président soit confié à un administrateur indépendant du conseil d'administration. Il s'agit de l'un des principaux mécanismes qui aident à maintenir l'indépendance du conseil. Par conséquent, nous nous opposons généralement à la direction en ce qui concerne ces propositions d'actionnaires, et votons « POUR » les propositions qui exigent un président de conseil d'administration indépendant.

Cette année, il est intéressant de noter que les équipes de direction ont appuyé plusieurs propositions d'actionnaires, notamment dans le domaine de la santé et de l'environnement. Par exemple, la société Chemin de fer Canadien Pacifique a reçu une proposition d'actionnaires qui demandait un vote consultatif non contraignant au regard d'un plan d'action climatique. Si elle était approuvée, la proposition obligerait la direction à rendre compte de son plan d'action climatique, et à demander l'approbation des actionnaires chaque année. La direction a déclaré que la proposition était conforme à son engagement existant en matière de durabilité. Par conséquent, elle appuyait cette proposition et recommandait aux actionnaires de voter en sa faveur. Après examen, RBC GMA a également appuyé cette proposition. Ce vote apparaît dans le tableau ci-dessous sous le titre Propositions demandant un vote consultatif non contraignant au regard d'un plan d'action climatique sur le marché canadien, où nous avons voté « comme la direction ». Autrement dit, RBC GMA aussi bien que la direction ont appuyé ce vote.





## Votes par rapport aux recommandations de la direction en ce qui concerne des sujets clés<sup>8</sup>

	Canada			É.-U.			Outre-mer			Total		
	COMME la direction	CONTRE la direction	% la direction	COMME la direction	CONTRE la direction	% la direction	COMME la direction	CONTRE la direction	% la direction	COMME la direction	CONTRE la direction	% la direction

### Propositions de la direction

Modification ou approbation du régime omnibus d'achat d'actions	1	13	92,9 %	2	207	99,0 %	0	12	100,0 %	3	232	98,7 %
Élection des administrateurs	2 066	320	13,4 %	5 856	1 625	21,7 %	4 170	369	8,1 %	12 092	2 314	16,1 %
Approbation de la rémunération des dirigeants	156	13	7,7 %	799	84	9,5 %	529	131	19,8 %	1 484	228	13,3 %
Autoriser que les assemblées des actionnaires soient tenues selon une formule exclusivement virtuelle	2	0	0,0 %	0	0	0,0 %	26	4	13,3 %	28	4	12,5 %
Approbation de la rémunération des administrateurs	0	0	0,0 %	0	1	100,0 %	583	37	6,0 %	583	38	6,1 %
Ratification ou approbation des auditeurs et de leur rémunération	264	2	0,8 %	962	2	0,2 %	640	14	2,1 %	1 866	18	1,0 %

### Propositions des actionnaires

Obligation de nommer un président du conseil indépendant <sup>9</sup>	0	0	0,0 %	1	27	96,4 %	0	0	0,0 %	1	27	96,4 %
Octroi du droit d'agir par consentement écrit ou modification des statuts pour la convocation d'assemblées extraordinaires <sup>9,10</sup>	0	0	0,0 %	3	80	96,4 %	0	0	0,0 %	3	80	96,4 %
Déclaration des contributions politiques et des activités de lobbying <sup>9</sup>	0	0	0,0 %	5	25	83,3 %	0	0	0,0 %	5	25	83,3 %
Rapport sur l'égalité d'accès à l'emploi <sup>11</sup>	0	0	0,0 %	2	8	80,0 %	0	0	0,0 %	2	8	80,0 %
Rémunération des dirigeants en fonction de critères d'ordre social	0	0	0,0 %	2	3	60,0 %	0	0	0,0 %	2	3	60,0 %
Rapport sur les changements climatiques ou les politiques environnementales <sup>9,12</sup>	0	0	0,0 %	3	10	76,9 %	5	0	0,0 %	8	10	55,6 %
Écart de rémunération entre les genres	0	0	0,0 %	2	2	50,0 %	0	0	0,0 %	2	2	50,0 %
Évaluation des risques pour les droits de la personne ou amélioration des normes en matière de droits de la personne	1	1	50,0 %	2	2	50,0 %	0	0	0,0 %	3	3	50,0 %
Propositions demandant un vote consultatif non contraignant au regard d'un plan d'action climatique <sup>13</sup>	1	0	0,0 %	2	2	50,0 %	0	0	0,0 %	3	2	40,0 %
Propositions demandant un vote consultatif non contraignant au regard d'un plan d'action climatique <sup>14</sup>	1	1	50,0 %	3	2	40,0 %	2	0	0,0 %	6	3	33,3 %

<sup>8</sup> Les statistiques sur les votes par procuration englobent les votes pour tous les fonds RBC GMA, à l'exception des fonds gérés par BlueBay Asset Management LLP, des fonds gérés par des sous-conseillers externes et de certains comptes institutionnels.

<sup>9</sup> Dans le cas d'une course aux procurations, les actionnaires peuvent souvent voter sur la fiche de la direction ou sur celle du dissident. Pendant la période considérée, RBC GMA a voté sur la fiche du dissident dans le cadre d'une course aux procurations qui comportait des propositions des actionnaires. Par conséquent, nos instructions « ne pas voter » sur la fiche de la direction ont été comptées comme un vote COMME la direction dans les catégories de propositions suivantes : « Obligation de nommer un président du conseil indépendant » et « Octroi du droit d'agir par consentement écrit ou modification des statuts pour la convocation d'assemblées extraordinaires ». Les catégories « Déclaration des contributions politiques et des activités de lobbying » et « Rapport sur les changements climatiques ou les politiques environnementales » ayant fait l'objet de deux propositions sur la fiche du dissident, nos instructions « ne pas voter » sur la fiche de la direction ont été comptées comme deux votes COMME la direction.

<sup>10</sup> La direction n'avait pas inclus de recommandation pour un vote dans la catégorie « Octroi du droit d'agir par consentement écrit ou modification des statuts pour la convocation d'assemblées extraordinaires », et l'un de nos votes « POUR » a été noté en tant que vote « comme la direction ».

<sup>11</sup> La direction a appuyé une proposition dans la catégorie « Rapport sur l'égalité d'accès à l'emploi ». Après examen, RBC GMA a voté COMME la direction pour la proposition.

<sup>12</sup> La direction a appuyé une proposition dans la catégorie « Rapport sur les changements climatiques ou les politiques environnementales ». Après examen, RBC GMA a voté COMME la direction pour la proposition.

<sup>13</sup> La direction a appuyé une proposition dans la catégorie « Propositions demandant un vote consultatif non contraignant au regard d'un plan d'action climatique ». Après examen, RBC GMA a voté COMME la direction pour la proposition.

<sup>14</sup> La direction a appuyé une proposition dans la catégorie « Émissions de GES ». Après examen, RBC GMA a voté COMME la direction pour la proposition.



## Point de mire : ExxonMobil

ExxonMobil (Exxon) est l'une des plus grandes sociétés pétrolières et gazières cotées en bourse dans le monde. Pendant la période des votes par procuration, elle a été la première société américaine à grande capitalisation confrontée à une course aux procurations axée sur les changements climatiques. La proposition a été soumise par le fonds de couverture Engine No. 1, qui accusait la société d'exercer une gouvernance financière inadéquate et de ne pas avoir mis en place une stratégie viable pour limiter les risques associés aux changements climatiques. Les trois plus grandes caisses de retraite américaines (dont les actifs s'élèvent au total à plus de 850 milliards de dollars US), ainsi que d'autres gestionnaires d'actifs, d'appuyé sa proposition visant à modifier la composition du conseil d'administration d'Exxon.<sup>15</sup>

Le proposant a indiqué qu'au cours des dix dernières années, la société avait produit un faible rendement, au détriment des actionnaires.<sup>16</sup> Jusqu'en 2013, Exxon était l'une des plus grandes sociétés américaines cotées en bourse, puis sa capitalisation boursière a chuté. La société a finalement été retirée des indices de S&P Dow Jones en août 2020, alors qu'elle y était présente depuis 1928.<sup>17</sup> Entre autres, les choix de la société en matière d'affectation du capital ont été préjudiciables à sa gouvernance financière. Par exemple, Exxon a acheté une société de gaz naturel en 2010. Malheureusement, les surplus ont fait chuter le prix du gaz naturel à moins de la moitié du niveau atteint au moment de l'acquisition. Exxon a alors dû radier ses actifs de gaz naturel, d'une valeur estimative de 17 à 20 milliards de dollars US, en 2020.<sup>18</sup> Cela dit, le rendement global de la société peut aussi être vu comme un signe des temps : le secteur de l'énergie ne représentait plus que 2,5 % de l'indice S&P 500 en 2020, contre 10,9 % en 2010, tandis que le secteur de la technologie de l'information représentait 28,2 % de l'indice en 2020, contre 18,5 % en 2010.<sup>19</sup>

En plus des problèmes de gouvernance financière, la réponse d'Exxon aux changements climatiques a déplu aux investisseurs. Exxon appuie publiquement l'Accord de Paris et a reconnu que les changements climatiques représentaient un risque commercial. La société a également déclaré qu'elle pensait maintenir sa rentabilité à long terme dans le domaine des combustibles fossiles, mais qu'elle

commençait à investir dans des solutions vertes. Exxon s'est engagée à investir dans des occasions sobres en carbone, telles que le captage du carbone et les biocarburants avancés, que la société estime nécessaires pour atteindre son ambition de carboneutralité d'ici 2050.<sup>20,21</sup> Malgré tout, les investisseurs ont jugé que les progrès réalisés par Exxon pour lutter contre les changements climatiques n'étaient pas suffisants. Le proposant a noté que la stratégie climatique d'Exxon ne tenait pas compte d'un éventuel déclin de la demande de combustibles fossiles dans les décennies à venir (par exemple, la société restait concentrée sur des projets de combustibles fossiles à long terme).<sup>22</sup>

### Au regard des problèmes mentionnés plus haut, Engine No. 1 a proposé un plan qui incluait plusieurs appels à l'action :



**Imposer une meilleure discipline en matière d'affectation du capital à long terme.** La société devrait utiliser des prix du pétrole et du gaz moindres dans son analyse d'affectation du capital.



**Réformer la rémunération des dirigeants afin que les incitatifs soient mieux alignés sur la création de valeur pour l'actionnaire.** La société devrait aligner la rémunération des dirigeants sur ses propres rendements, et non sur ceux du sous-secteur du pétrole et du gaz.



**Mettre en œuvre un plan stratégique pour une création de valeur durable dans un monde en constante évolution.** La société devrait tirer parti de son expertise en fourniture d'énergie pour se concentrer sur d'autres sources d'énergie, notamment les sources d'énergie neutres en carbone et autres infrastructures d'énergie propre.



**Remplacer les administrateurs par les candidats indépendants de Engine No.1.** Afin de mettre en œuvre les trois premiers changements recommandés, Engine No.1 a proposé au conseil d'administration quatre administrateurs versés dans les domaines de l'énergie, de la technologie et de la politique réglementaire.<sup>23</sup>

<sup>15</sup> The Washington Post, "The fight for the soul—and the future—of ExxonMobil", 22 mai 2021. <https://www.washingtonpost.com/climate-environment/2021/05/21/exxon-faces-shareholder-revolt-over-climate-change/>

<sup>16</sup> Proxy Statement Pursuant to Section 14(a) of the Securities Exchange Act of 1934, Engine No. 1 LLP, 2021. <https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/0000034088/000090266421001931/p21-0957defc14a.htm>

<sup>17</sup> CNBC, « Exxon Mobil replaced by a software stock after 92 years in the Dow is a 'sign of the times' », 25 août 2020. <https://www.cnbc.com/2020/08/25/exxon-mobil-replaced-by-a-software-stock-after-92-years-in-the-dow-is-a-sign-of-the-times.html>

<sup>18</sup> CNN Business, « Exxon faces \$20 billion hit from 'epic failure' of a decade ago », 1<sup>er</sup> décembre 2020. <https://www.cnn.com/2020/12/01/business/exxon-oil-gas-writedown/index.html>

<sup>19</sup> CNBC, « Exxon Mobil replaced by a software stock after 92 years in the Dow is a 'sign of the times' », 25 août 2020. <https://www.cnbc.com/2020/08/25/exxon-mobil-replaced-by-a-software-stock-after-92-years-in-the-dow-is-a-sign-of-the-times.html>

<sup>20</sup> Proxy Statement Pursuant to Section 14(a) of the Securities Exchange Act of 1934, Exxon Mobil Corporation, 2021. <https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/34088/000119312521063129/d94159dpre14a.htm>

<sup>21</sup> Rapport de durabilité d'ExxonMobil pour 2020. <https://corporate.exxonmobil.com/-/media/Global/Files/sustainability-report/publication/Sustainability-Report.pdf>

<sup>22</sup> Reenergize Exxon, présentation aux investisseurs, 3 mai 2021

<sup>23</sup> Proxy Statement Pursuant to Section 14(a) of the Securities Exchange Act of 1934, Engine No. 1 LLP, 2021. <https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/0000034088/000090266421001931/p21-0957defc14a.htm>





En six mois, cette course aux procurations a provoqué d'importants changements dans l'entreprise. Trois des candidats proposés par Engine No.1 ont notamment obtenu des sièges au conseil d'administration, ce qui représentait 25 % des administrateurs (trois sur 12). La société a cependant indiqué avant le vote qu'elle ajouterait deux administrateurs dotés d'une expérience des questions climatiques et industrielles, qu'elle améliorerait sa communication sur les enjeux climatiques, qu'elle fixerait des objectifs de réduction des gaz à effet de serre et qu'elle divulguerait ses émissions de carbone de catégorie 3.

Au cours des dernières années, nous avons observé une augmentation du nombre d'élections contestées, où un actionnaire dissident propose sa propre liste de candidats à un poste d'administrateur. Dans ces situations, il est important de comprendre les questions de gouvernance et de rendement qui sont en jeu, ainsi que les compétences et l'expérience que doivent posséder les candidats et les membres actuels du conseil d'administration. RBC GMA étudie les candidats proposés par les actionnaires dissidents au cas par cas, afin de déterminer quel administrateur contribuera à améliorer la gouvernance et le rendement de la société, tant à court terme qu'à long terme. Dans le cas d'Exxon, RBC GMA a appuyé trois des quatre candidats proposés par l'actionnaire dissident.

## Rapport sur les audits d'équité raciale

Les sociétés doivent s'assurer de corriger avec efficacité tous les problèmes d'injustice raciale qui se présentent au sein de leur effectif ou qu'elles pourraient causer dans les collectivités. Les investisseurs exigent de plus en plus des sociétés qu'elles disposent de politiques et de pratiques solides en matière de diversité et d'inclusion, et qu'elles les mettent en œuvre de manière cohérente dans leur organisation.

Pendant la dernière période des votes par procuration, plusieurs propositions d'actionnaires ont été soumises à de grandes institutions financières américaines, telles que

Bank of America et Citigroup, pour demander que le conseil d'administration supervise les audits externes sur l'équité raciale. Les audits d'équité raciale visent à analyser toute incidence négative de la société sur les collectivités et parties prenantes de minorités visibles. Parmi les sociétés qui ont reçu ces propositions d'actionnaires, bon nombre ont investi des sommes considérables dans des initiatives visant à promouvoir l'égalité des minorités visibles et à leur offrir des perspectives économiques. Cependant, la plupart de ces sociétés étaient aussi impliquées dans des controverses d'équité raciale. Par exemple, certaines sociétés ont été montrées du doigt pour leurs antécédents de discrimination à l'égard des minorités, que ce soit à cause de leurs pratiques de crédit ou de leurs procédures de rémunération et de promotion du personnel. Les audits d'équité raciale peuvent aider les sociétés à définir les points qu'elles pourraient améliorer en concevant des politiques de diversité et d'inclusion ou en assurant une mise en œuvre efficace de ces politiques.

À RBC GMA, nous croyons que les sociétés dotées de solides politiques et procédures en matière de diversité et d'inclusion dégageront de meilleurs résultats à long terme. Dans la mesure du possible, l'effectif d'une organisation doit représenter les caractéristiques de sexe, d'ethnie, de culture et autres caractéristiques des différentes collectivités dans lesquelles la société exerce ses activités. Les sociétés tirent parti de solides politiques en matière de diversité et d'inclusion, car celles-ci favorisent une culture de créativité et d'innovation qui peut se traduire par une baisse du roulement de personnel, une meilleure motivation des employés, et la capacité d'attirer et de conserver des talents. En outre, nous pensons que les sociétés dépourvues de politiques adéquates peuvent être exposées à des risques réputationnels, opérationnels, juridiques et autres, susceptibles de nuire à leur valeur à long terme. Cette année, RBC GMA a donc appuyé la plupart des propositions d'actionnaires qui exigeaient des rapports sur les audits d'équité raciale dans le cas de plusieurs institutions financières impliquées dans des controverses de diversité.



## Zéro émission nette de gaz à effet de serre

Les investisseurs ont continué à demander aux sociétés d'améliorer leur communication et leurs politiques sur les risques et occasions liés aux changements climatiques. Au cours de l'année écoulée, nous avons constaté que les gouvernements et les sociétés s'engageaient de plus en plus en faveur de la carboneutralité. Conformément à cette tendance, pendant la récente période des votes par procuration, nous avons vu un certain nombre de propositions d'actionnaires demandant aux sociétés d'adopter des objectifs de carboneutralité spécifiques, ou de rendre compte de la manière dont leurs politiques existantes traduisaient une ambition de carboneutralité.

Compte tenu des risques importants associés aux changements climatiques, nous encourageons généralement les sociétés à élaborer un plan stratégique ou une politique visant à réduire les émissions de GES. De nombreuses sociétés ont déjà des plans en place, ou travaillent actuellement à les élaborer, afin de réduire leurs émissions. Toutefois, si une société est en retard dans ce domaine, les actionnaires peuvent attirer son attention sur le sujet en présentant des propositions. Cette année, la Compagnie Pétrolière Impériale, grand producteur de pétrole et de gaz au Canada, a reçu une proposition d'actionnaires liée à Climate Action 100+. Les actionnaires à l'origine de cette proposition lui ont demandé d'adopter un objectif à l'échelle de la société pour atteindre la carboneutralité au plus tard d'ici 2050. Bien que la société ait pour objectif à court terme de réduire ses émissions de GES avant 2023, elle était en retard sur ses pairs au regard des objectifs à long terme. De plus, l'engagement du Canada à parvenir à la carboneutralité d'ici 2050 entraînait le risque que la société ne soit pas prête à s'adapter si une nouvelle réglementation entrait en vigueur dans le secteur

de l'énergie. En général, RBC GMA appuie les propositions d'actionnaires qui demandent aux sociétés n'ayant pas encore pris d'engagements d'adopter ou de mettre en œuvre des initiatives pour réduire les émissions de GES. Elle a donc appuyé cette proposition d'actionnaires.

Lorsque les sociétés dans lesquelles nous investissons élaborent leurs plans stratégiques pour réduire les émissions de GES, il peut être difficile pour les investisseurs de déterminer quels sont les plans réalisables, et comment les sociétés progressent vers la réalisation de leurs objectifs déclarés. C'est pourquoi Climate Action 100+ a créé des indicateurs qui permettent d'évaluer la divulgation en mesurant les résultats des sociétés visées par rapport à cette référence. Les indicateurs comprennent dix évaluations clés, parmi lesquelles la question de savoir si les sociétés ont fixé des objectifs de carboneutralité d'ici 2050, et si elles présentent des rapports conformes aux principes du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).<sup>24</sup> Pendant la récente période, un certain nombre de sociétés visées par Climate Action 100+ ont reçu des propositions d'actionnaires qui demandaient des renseignements sur le respect des critères liés à l'indicateur de carboneutralité. Par exemple, le plus grand fabricant mondial d'équipement de chantier, Caterpillar, a reçu une proposition d'actionnaire allant dans ce sens. La société avait réalisé des progrès considérables dans la réduction de ses émissions de GES jusqu'en 2019, mais n'avait pas fixé d'objectifs à cet égard au-delà de 2020. De plus, il a été conclu qu'en janvier 2021, la société ne satisfaisait plus à aucun des indicateurs de référence de Climate Action 100+ en matière de carboneutralité.<sup>25</sup> RBC GMA appuie généralement les propositions d'actionnaires relatives à une meilleure divulgation des risques et des occasions liés aux enjeux climatiques. Elle a donc considéré comme justifié un vote favorable à cette proposition d'actionnaire.



**Climate Action 100+ est une initiative issue de la collaboration d'investisseurs. Elle a pour but d'entretenir un dialogue actif avec les principales sociétés ouvertes émettrices de carbone d'importance systémique à l'échelle mondiale, ou avec les sociétés qui présentent un grand potentiel d'accélération de la transition vers une économie à faible intensité de carbone. RBC GMA est signataire de l'initiative Climate Action 100+.**

<sup>24</sup> Climate Action 100+, "Net-Zero Company Benchmark", 2021. <https://www.climateaction100.org/progress/net-zero-company-benchmark/>

<sup>25</sup> Climate Action 100+, "2021 Proxy Season: Climate Action 100+ flagged shareholder resolutions", 2021. <https://www.climateaction100.org/approach/proxy-season/>



RBC GMA appuie les principes de l'Accord de Paris, ainsi que l'objectif international de maintenir le réchauffement climatique à un « niveau bien inférieur » à 2 °C.<sup>26</sup> Les scientifiques conviennent que pour atteindre cet objectif, les émissions nettes de GES devront diminuer d'au moins 7,6 % par an de 2020 à 2050 et être nulles d'ici le milieu du siècle.<sup>27</sup> RBC GMA reconnaît aussi et appuie la nécessité d'assurer une transition équitable vers une économie sobre en carbone favorisant la prospérité économique, tout en préservant l'égalité. Pour en savoir plus sur nos initiatives face aux changements climatiques, reportez-vous à notre approche des changements climatiques et au rapport de 2020 du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

<sup>26</sup> L'Accord de Paris, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/l-accord-de-paris>

<sup>27</sup> Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, Programme des Nations Unies pour l'environnement, 26 novembre 2019. <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/30797/EGR2019.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

# RBC Gestion mondiale d'actifs

## Pour en savoir plus sur la démarche de RBC GMA en matière de gouvernance et d'investissement responsable, rendez-vous à [rbcgam.com/ir](http://rbcgam.com/ir).

Le présent document est fourni par RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA) à titre indicatif seulement. Il ne peut être ni reproduit, ni distribué, ni publié sans le consentement écrit préalable de RBC GMA ou de ses entités affiliées mentionnées dans les présentes. Le présent document ne constitue pas une offre d'achat ou de vente ou la sollicitation d'achat ou de vente de titres, de produits ou de services dans aucun territoire. Il n'a pas non plus pour objectif de fournir des conseils juridiques, comptables, fiscaux, financiers, liés aux placements ou autres, et ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. Ce document ne peut pas être distribué aux investisseurs résidant dans les territoires où une telle distribution est interdite.

RBC GMA est la division de gestion d'actifs de Banque Royale du Canada (RBC) qui regroupe RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited, RBC Global Asset Management (Asia) Limited et BlueBay Asset Management LLP, qui sont des filiales distinctes, mais affiliées de RBC.

Au Canada, ce document est fourni par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (y compris par PH&N Institutionnel), qui est régie par chaque commission provinciale ou territoriale des valeurs mobilières auprès de qui elle est inscrite. Aux États-Unis, ce document est fourni par RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., un conseiller en placement agréé par le gouvernement fédéral. En Europe, ce document est fourni par RBC Global Asset Management (UK) Limited, qui est agréée et régie par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni. En Asie, ce document est fourni par RBC Global Asset Management (Asia) Limited, qui est inscrite auprès de la Securities and Futures Commission (SFC) de Hong Kong.

Vous trouverez des précisions sur RBC GMA au [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Ce document n'a pas été revu par une autorité en valeurs mobilières ou toute autre autorité de réglementation et n'est inscrit auprès d'aucune d'entre elles. Il peut, s'il est approprié et permis de le faire, être distribué par les entités susmentionnées dans leur territoire respectif.

Tout renseignement prospectif sur les placements ou l'économie contenu dans le présent document a été obtenu par RBC GMA auprès de plusieurs sources. Les renseignements obtenus de tiers sont jugés fiables, mais ni RBC GMA, ni ses sociétés affiliées, ni aucune autre personne n'en garantissent explicitement ou implicitement l'exactitude, l'intégralité ou la pertinence. RBC GMA et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard des erreurs ou des omissions relatives à ces renseignements.

Les opinions contenues dans le présent document reflètent le jugement et le leadership éclairé de RBC GMA, et peuvent changer à tout moment. Ces opinions sont données à titre indicatif seulement et ne visent pas à fournir des conseils financiers ou liés aux placements et ne doivent pas servir de fondement à de tels conseils. RBC GMA n'est pas tenue de mettre à jour ces opinions.

RBC GMA se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de corriger ou de modifier ces renseignements, ou de cesser de les publier.

Les rendements antérieurs ne sont pas garants des résultats futurs. Comme toutes les stratégies de placement, celle-ci comporte un risque de perdre la totalité ou une partie du montant investi. Les rendements estimatifs indiqués, le cas échéant, sont présentés à titre indicatif seulement et ne constituent en aucun cas des prévisions. Les rendements réels pourraient être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués, et pourraient varier considérablement, surtout à court terme. Il est impossible d'investir directement dans un indice.

Certains énoncés contenus dans ce document peuvent être considérés comme étant des énoncés prospectifs, lesquels expriment des attentes ou des prévisions actuelles à l'égard de résultats ou d'événements futurs. Les énoncés prospectifs ne sont pas des garanties de rendements ou d'événements futurs et comportent des risques et des incertitudes. Il convient de ne pas se fier indûment à ces énoncés, puisque les résultats ou les événements réels pourraient différer considérablement de ceux qui y sont indiqués en raison de divers facteurs. Avant de prendre une décision de placement, nous vous invitons à prendre en compte attentivement tous les facteurs pertinents.

© / <sup>MC</sup> Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.

© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2021

Date de publication 8 septembre, 2021.

(09/2020)

017GAM116 (08-2021)\_CGRI\_SA\_REPORT\_FR\_V1\_3 09/16/2021

